



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

**Le mercredi 20 novembre 1996 — N° 55**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. Jean-Pierre Charbonneau**

---

**QUÉBEC**

**20 novembre 1996**

---

**20 novembre 1996**

---

**Le mercredi 20 novembre 1996**

**N° 55**

La séance est ouverte à 10 h 08.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Projets de loi du gouvernement**

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi n° 35, Loi sur l'équité salariale.

Après débat, le rapport est adopté.

**Motions du gouvernement**

M. Brassard, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, au nom de M. Bouchard, premier ministre, propose:

QUE l'Assemblée nationale réitère que la fonction de lieutenant-gouverneur est essentiellement symbolique et héritée du passé colonial du Québec et du Canada;

QUE l'Assemblée nationale constate que les événements entourant la récente nomination

**20 novembre 1996**

---

du lieutenant-gouverneur du Québec ont démontré que le processus de nomination utilisé jusqu'ici est de nature à susciter la controverse et à nuire au bon fonctionnement des institutions;

QUE l'Assemblée nationale réitère qu'elle est dépositaire de l'expression démocratique du peuple québécois;

QUE l'Assemblée nationale exprime son souhait que la fonction de lieutenant-gouverneur soit abolie; néanmoins, vu que les dispositions de la Loi constitutionnelle imposée au Québec rendent cette abolition actuellement impossible, l'Assemblée nationale réclame que le gouvernement fédéral nomme dorénavant comme titulaire du poste de lieutenant-gouverneur la personnalité qu'elle aura elle-même désignée démocratiquement.

M. Paradis, leader de l'opposition officielle, ayant soulevé l'irrecevabilité de cette motion, M. Brouillet, vice-président, entend des remarques de part et d'autre sur cette question. Puis, il prend l'affaire en délibéré et, à cette fin, à 12 h 02, il suspend la séance à loisir.

La séance reprend à 12 h 47.

M. Brouillet, vice-président, rend la décision suivante sur la recevabilité de la motion présentée par M. Brassard au nom du premier ministre:

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion est recevable pour les motifs suivants:

Si elle était adoptée, elle n'aurait pour effet de modifier ni la Constitution canadienne ni la *Loi sur l'Assemblée nationale*. Elle ne vise qu'à exprimer un souhait ou un vœu, ce qui n'est prohibé par aucune règle.

De plus, elle ne remet pas en question la conduite ou le caractère du titulaire actuel de la charge de lieutenant-gouverneur ni ceux de ses prédécesseurs. Elle exprime plutôt un point de vue de nature générale sur le rôle et les fonctions de cette charge.

Par ailleurs, l'analyse de la motion confirme que celle-ci contient des motifs et de l'argumentation, ce qui va à l'encontre de l'article 191 du Règlement. Toutefois, plusieurs précédents démontrent que la Présidence a déjà fait preuve d'une

**20 novembre 1996**

---

certaine tolérance à cet égard, mais cette question devra être réévaluée dans le cadre de la réforme parlementaire.

Suit le débat sur la motion présentée par M. Brassard, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, au nom de M. Bouchard, premier ministre.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix.

À 13 h 05, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 06.

Moment de recueillement

## **AFFAIRES COURANTES**

### **Dépôt de documents**

M. Landry, ministre d'État de l'Économie et des Finances, dépose:

Le rapport annuel de l'Inspecteur général des institutions financières, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996.

**20 novembre 1996**

---

(Dépôt n° 456-961120)

Mme Marois, ministre de l'Éducation, dépose:

Le rapport annuel de la Commission consultative de l'enseignement privé, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 1996.

(Dépôt n° 457-961120)

Le rapport annuel de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 1996.

(Dépôt n° 458-961120)

---

Mme Harel, ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité et ministre responsable de la Condition féminine, dépose:

Le rapport annuel du Secrétariat à la condition féminine, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996.

(Dépôt n° 459-961120)

Le projet de règlement sur la fixation des pensions alimentaires pour enfants, en date du 13 novembre 1996.

(Dépôt n° 460-961120)

---

M. Julien, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose:

Le rapport annuel de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996.

(Dépôt n° 461-961120)

---

**20 novembre 1996**

---

M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose:

Des tableaux sur l'évolution et la répartition des autorisations d'emprunt accordées par les régies régionales à des établissements du réseau de la santé et des services sociaux.

(Dépôt n° 462-961120)

---

M. Pinard, vice-président, dépose:

Le nouveau diagramme de l'Assemblée nationale, en date du 20 novembre 1996.

(Dépôt n° 463-961120)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Bordeleau (Acadie) dépose:

Un extrait de la liste des engagements financiers relevant du ministre délégué aux Relations avec les citoyens et à l'Immigration, pour la période d'octobre 1996.

(Dépôt n° 464-961120)

### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

—la Commission de l'aménagement et des équipements, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 38, Loi instituant le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier;

**20 novembre 1996**

---

- la Commission des institutions, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 130, Loi sur la justice administrative;
- la Commission de l'éducation, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 45, Loi sur les fondations universitaires.

---

M. Pinard, vice-président, donne l'avis suivant:

- la Commission des institutions se réunira afin d'entendre le Commissaire à la déontologie policière, en vertu de la *Loi sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics*.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### **Affaires inscrites par les députés de l'opposition**

Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François) propose:

QUE l'Assemblée nationale déplore l'incapacité du gouvernement péquiste d'élaborer une politique cohérente et efficace de relance de l'économie et de création d'emplois.

Avant que le débat ne s'engage, M. Pinard, vice-président, répartit ainsi le temps de parole pour la discussion de cette motion: dix minutes sont accordées à l'auteur de la motion pour sa réplique; cinq minutes sont allouées à chacun des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat; dans ce cadre, les interventions ne seront soumises à aucune limite.

**20 novembre 1996**

---

Suit le débat sur la motion de Mme Gagnon-Tremblay.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Bélanger, leader du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

---

À 18 heures, M. Brouillet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 21 novembre 1996, à 14 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE CHARBONNEAU**